

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Dish-Lav TKS C

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Dish-Lav TKS C
Code du produit	10460.0001.005
L'identifiant unique de formulation (UFI)	0NJT-GE3Q-MQ97-A5PU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	06.07.2026
Version	3.1 (Version précédente: 3)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260: Ne pas respirer les poussières.
P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.

Informations supplémentaires

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Identificateur de produit

silicate alcalin, No.-CAS 1312-76-1

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien à une concentration supérieure à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Pentasodium Triphosphate	30% - 50%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 7758-29-4 No.-CE: 231-838-7

Carbonate de sodium	15% - 30%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 497-19-8 No.-CE: 207-838-8 No.-Index: 011-005-00-2
silicate alcalin	15% - 30%	Skin Corr. 1B H314, Met. Corr. 1 H290	No.-CAS: 1312-76-1
troclosène sodium dihydraté	5% - 10%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH031	No.-CAS: 51580-86-0 No.-CE: 220-767-7 No.-Index: 613-030-01-7
éthoxylates d'alcool gras	1% - 2,5%	Eye Irrit. 2 H319, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: kein CAS (Polymer)

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le secouriste doit se protéger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction N'importe lequel.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection intégrale contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Ne jamais mélanger les concentrés directement. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Éviter la formation d'aérosols. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Ne pas jeter les résidus dans l'égout.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

PNEC/DNEL

Pentasodium Triphosphate (CAS 7758-29-4)

EU - REACH (1907/2006) -
Registration Data - Derived No
Effect Levels (DNELs)

workers dermal systemic effects long term exposure 0.375 mg/kg bw/day DNEL (231-838-7)
workers dermal systemic effects acute/short term exposure 0.375 mg/kg bw/day DNEL (231-838-7)
general population dermal systemic effects long term exposure 0.375 mg/kg bw/day DNEL (231-838-7)
general population dermal systemic effects acute/short term exposure 0.375 mg/kg bw/day DNEL (231-838-7)
general population inhalation systemic effects acute/short term exposure 0.66 mg/m³ DNEL (231-838-7)
workers inhalation systemic effects long term exposure 0.661 mg/m³ DNEL (231-838-7)
workers inhalation systemic effects acute/short term exposure 0.661 mg/m³ DNEL (231-838-7)
general population inhalation systemic effects long term exposure 0.661 mg/m³ DNEL (231-838-7)
general population oral systemic effects long term exposure 0.75 mg/kg bw/day DNEL (231-838-7)
general population oral systemic effects acute/short term exposure 0.75 mg/kg bw/day DNEL (231-838-7)
0.005 mg/L PNEC (freshwater, 231-838-7)
0.005 mg/L PNEC (marine water, 231-838-7)
0.05 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 231-838-7)
0.19 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 231-838-7)
0.14 mg/kg soil dw PNEC (soil, 231-838-7)

EU - REACH (1907/2006) -
Registration Data - Predicted No
Effect Concentrations (PNECs)

silicate alcalin (CAS 1312-76-1)

EU - REACH (1907/2006) -

7.5 mg/L PNEC (freshwater, 215-199-1)

Registration Data - Predicted No Effect Concentrations (PNECs)	1 mg/L PNEC (marine water, 215-199-1) 7.5 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 215-199-1) 348 mg/L PNEC (sewage treatment, 215-199-1)
troclosène sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)	
EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Derived No Effect Levels (DNELs)	"workers inhalation systemic effects long term exposure 8.11 mg/m3 DNEL (220-767-7) workers dermal systemic effects long term exposure 2.3 mg/kg bw/day DNEL (220-767-7) general population inhalation systemic effects long term exposure 1.99 mg/m3 DNEL (220-767-7) general population dermal systemic effects long term exposure 1.15 mg/kg bw/day DNEL (220-767-7) general population oral systemic effects long term exposure 1.15 mg/kg bw/day DNEL (220-767-7)" As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9]
EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Predicted No Effect Concentrations (PNECs)	"7.56 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 220-767-7) 0.756 mg/kg soil dw PNEC (soil, 220-767-7) 0.00017 mg/L PNEC (freshwater, 220-767-7) 1.52 mg/L PNEC (marine water, 220-767-7) 0.0017 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 220-767-7) 0.59 mg/L PNEC (sewage treatment, 220-767-7)" As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)

Matériel: caoutchouc butyle

épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm

Temps de pénétration: 480 minutes

Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.2mm

Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Léger de chlore.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	11,2 (1 %)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	950 g/l
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Pentasodium Triphosphate (CAS 7758-29-4)

Dermal LD50 Rabbit > 4640 mg/kg (ECHA_API)

Inhalation LC50 Rat > 0.39 mg/L 4 h(ECHA_API)

Oral LD50 Rat = 3120 mg/kg (NLM_CIP)

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA)

Inhalation LC50 Rat = 2300 mg/m3 2 h(ECHA_API)

Oral LD50 Rat = 4090 mg/kg (NLM_HSDB)

silicate alcalin (CAS 1312-76-1)

Dermal LD50 Rat > 5000 mg/kg (ECHA_API)

Inhalation LC50 Rat > 2.06 mg/L 4 h(ECHA_API)

Oral LD50 Rat = 5700 mg/kg (OECD_SIDS)

troclosène sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Oral LD50 Rat = 1823 mg/kg (CHEMVIEW)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme

Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 % (selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission).
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
silicate alcalin (CAS 1312-76-1) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data Physical Properties - Bioconcentration Factors (BCFs)	LC50 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> 301 - 478 mg/L (IUCLID) LC50 96 h <i>Brachydanio rerio</i> 3185 mg/L [semi-static] (IUCLID) no bioaccumulation expected
troclosène sodium dihydraté (CAS 51580-86-0) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	"LC50 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> 0.25 - 1 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> 0.207 - 0.389 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> 0.176 - 0.267 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> 0.29 mg/L (EPA) LC50 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> 0.13 - 0.36 mg/L [static] (EPA)" As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9]
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	"EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> 0.00018 - 0.00021 mg/L (IUCLID) EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> 0.093 - 0.16 mg/L (EPA)" As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9]
Ecotoxicity - Water Flea - Chronic Toxicity Data NOEC	"NOEC 21 d <i>Daphnia magna</i> 160 mg/L [semi-static] (reproduction and mortality, ECHA_API)" As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9] (ECHA_API)
12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas de produits chimiques ayant une activité endocrinienne.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3253
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 3253. Nom d'expédition des Nations unies: TRIOXOSILICATE DE DISODIUM. Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement C6. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
----------------	---

IMDG	UN 3253. Nom d'expédition des Nations unies: DISODIUM TRIOXOSILICATE. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8+ENV. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Oui.
IATA	UN 3253. Nom d'expédition des Nations unies: Disodium trioxosilicate. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 860 (25 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y845 (5 kg). Instructions de conditionnement (avion cargo): 864 (100 kg).
Navigation fluviale ADN	UN 3253. Nom d'expédition des Nations unies: TRIOXOSILICATE DE DISODIUM. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 8+ENV. Code de classement C6. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: phosphates >=5%; <15%: agents de blanchiment chlorés <5%: agents de surface non ioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
Pentasodium Triphosphate (CAS 7758-29-4)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 1209, hazard class 1 - slightly hazardous to water
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)	
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B (solution)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([207-838-8])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 222, hazard class 1 - slightly hazardous to water (footnote 1)
silicate alcalin (CAS 1312-76-1)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 1316, hazard class 1 - slightly hazardous to water
troclosène sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)	
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	346 Product type 2, 3, 4, 5, 11 (220-767-7)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 9
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	"Present ([220-767-7])" As Troclosene sodium [2893-78-9]
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	"Reg. no. 7323, hazard class 2 - obviously hazardous to water" As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9]
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,8,9,11,12,15.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul .
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	Aucun(e). EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.